

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 602



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 602 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 805 000 \$ POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS POUR DIFFÉRENTS PROJETS

Que ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 28 février 2025 et est entré en vigueur ce même jour.

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 10 MARS 2025.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Greffière